

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2686/2020	Objet : Autorisation de signature du marché public de travaux d'entretien, de rénovation, de grosses réparations et travaux neufs de voirie et réseaux divers.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 6

Absents : 2

Votants : 25

L'an deux mil vingt, le 11 juin à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 juin 2020, s'est réuni exceptionnellement à la salle des fêtes municipale en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Pierre BORNE, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Alain BOUKRIS, Joël VILLAÇA, Alphonse BOYE, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Virginie LECARDONNEL, Hakima OULD SLIMANE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Samantha CRISIAS conseillers municipaux.

Absents représentés : Marie-Paule BOILLOT donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI, Marie-France PELLETEY donne pouvoir à Dominique MAIGNAN, Magali OLIVE donne pouvoir à Arlette LEPARC, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Joël VILLAÇA, Raymond CANTAREL donne pouvoir à Martine HARBULOT, Maryse MATHIEU donne pouvoir à Martine HARBULOT.**Absents** : Alexandre RICHE, Fabrice LEVEAU.

Madame Danielle METRAL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** le Code de la Commande Publique ;**Vu** l'avis d'appel public à concurrence (MAPA) émis sur :

- Le profil d'acheteur Achatpublic.com sous le N° 3503993, le 4 mars 2020 ;
- Le Moniteur et Marchesonline.com sous le N° AO-2011-1774, le 5 mars 2020 et AO-2013-1159, le 24 mars 2020 portant sur le prolongement du délai de remise des plis.

Pour une remise des plis le 30 avril 2020 à 12h00 ;

Considérant les 9 offres électroniques reçues ;**Considérant** que le rapport d'analyse des offres a fait ressortir que l'offre totale la mieux disante est celle de l'entreprise SFRE, qui a obtenu la note totale de 97,5 points sur 100 selon les critères de jugement des offres énoncés dans le Règlement de Consultation à savoir :

- 50 points pour le prix,
- 40 points pour la valeur technique de l'offre comprenant 4 sous critères : moyens humains et matériels affectés au marché sur 15 points, méthodologie générale d'intervention 15 points, démarche environnementale sur 5 points et limitation de la gêne aux riverains sur 5 points.
- 10 points pour les délais d'exécution.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A la majorité des votants, 16 voix pour, 9 voix contre (Alain BOUKRIS, Florence TORRECILLA, Alphonse BOYE, Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Martine HARBULOT, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS)

ARTICLE 1 : DECIDE d'attribuer le marché de travaux d'entretien, de rénovation, de grosses réparations et travaux neufs de voirie et réseaux divers (bail de voirie) à l'entreprise SFRE, 35 avenue des Grenots, 91150 ETAMPES, pour un montant annuel minimal de 50 400,00 € TTC et un montant maximal annuel de 900 000,00 € TTC par an, pour une durée de 4 ans à dater de la signature du contrat.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le marché, ses éventuels avenants et tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits sont prévus au budget 2020 chapitre 21, article 2152 pour la partie investissement et chapitre 11, article 615231 pour la partie fonctionnement de la commune.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 11 juin 2020


Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie



Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.